



PROT O C O L E

Assemblée primaire du 21 septembre 2020

<u>Ouverture</u>	: 19 H 30, au centre culturel « Le Baladin »
<u>Présidée par</u>	: M. Sylvain Dumoulin, Président
<u>Présents</u>	: - le Conseil communal au complet, - la secrétaire communale - 82 citoyennes et citoyens

M. le Président salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens qui ont répondu présents et leur souhaite au nom du Conseil Communal la plus cordiale des bienvenues à cette assemblée primaire.

En raison des mesures de protection contre le Coronavirus, il était plus prudent que les membres du Conseil communal soient assis dans le théâtre, au premier rang, pour respecter la distanciation sociale, plutôt que tous serrés sur la scène comme d'ordinaire. C'est la raison pour laquelle, les autorités ne sont pas présentes sur la scène.

M. Oscar Dubuis qui a fonctionné comme huissier communal durant plus de 50ans, de 1953 à 2007, est décédé ce dimanche à l'âge de 90ans. Le Conseil communal transmet toute sa sympathie à sa famille. En signe de respect et surtout d'hommage pour le rôle important qu'il a joué pour notre Municipalité durant ce demi-siècle, M. le Président invite l'auditoire à se lever pour un temps de silence afin d'honorer la mémoire de M. Oscar Dubuis.

Après ce moment de recueillement, M. le Président rappelle que cette assemblée primaire a été convoquée dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes.

Elle se tient en une période particulière car habituellement les comptes sont présentés en juin et non septembre. Ce changement est dû à un virus, le coronavirus, qui impose le port du masque pour ces assemblées.

Ce virus nous préoccupe d'ailleurs tous depuis le début de l'année 2020 et il a passablement chamboulé notre quotidien. Il a aussi touché de plein fouet la communauté saviésanne durant les mois de mars/avril et semble nous épargner depuis quelques temps, mais il ne faut pas baisser la garde.

Le Conseil communal réitère ses vœux de sympathies aux familles endeuillées, souhaite un prompt rétablissement à ceux qui ont été ou sont encore malades, et invite à la prudence pour le reste de la population.

Cette période difficile a démontré une fois de plus que « solidarité » n'était pas un vain mot à Savièse, qu'ensemble nous sommes plus forts et surtout que notre devise « pa capona » nous correspond bien. La population de Savièse peut être très fière de tout cela et les autorités communales lui sont reconnaissantes du rôle qu'elle a joué durant cette année 2020.

Pour votre sécurité, M. le Président rappelle quelques consignes de sécurité en lien avec le plan de protection contre le COVID-19 en vigueur ce soir.

- Se désinfecter les mains à l'entrée
- Port du masque obligatoire
- Pas d'attente dans le hall d'entrée
- Distance entre les sièges recommandée
- Entrée et sortie par des accès différents
- Pas d'apéritif à l'issue des assemblées
- Pas de mains serrées
- Retirer le masque une fois à l'extérieur

Cette assemblée primaire est dédiée principalement aux comptes 2019 de la Municipalité et portera également sur le RCCZ et des PAD en souffrance qu'il sera difficile voire impossible de les faire homologuer par le Conseil d'Etat. Le Conseil communal propose formellement l'assemblée primaire à les retirer et à les intégrer dans la révision globale du PAZ et du RCCZ actuellement en cours.

Les différents documents concernant les comptes 2019 présentés ce soir étaient consultables sur le site internet de la Commune et auprès de notre administration.

Ils étaient également commentés dans la dernière édition du bulletin d'information « Savièse », parue il y a environ deux semaines.

Les comptes 2019 de la Municipalité peuvent être qualifiés de bons avec un excédent de revenus de plus de CHF 480'000.--, une marge d'autofinancement qui atteint une valeur de CHF 5.6 mios. Les comptes 2019 englobent d'ailleurs déjà des pertes estimées en raison des décisions fiscales du canton du Valais en lien avec la crise du COVID-19.

Au niveau des investissements, le montant net engagé par la Municipalité pour 2019 est de près de CHF 9.9 mios.

Pour la troisième année consécutive, M. le Président tient à féliciter ses collègues du Conseil communal ainsi que les chefs de service pour avoir su tenir le cap et réaliser la quasi-totalité des investissements prévus au budget 2019.

Table des matières

Table des matières	3
1. Ordre du jour de l'assemblée primaire	5
2. Procès-verbal de la dernière assemblée	5
3. Présentation des comptes 2019 de la Municipalité	6
3.1 <i>Compte administratif</i>	6
3.2 <i>Comptes de fonctionnement – charges selon les natures</i>	6
3.1 <i>Comptes de fonctionnement – revenus selon les natures</i>	8
3.2 <i>Comptes de fonctionnement selon les tâches</i>	10
3.3 <i>Comptes d'investissement – aperçu du compte administratif</i>	11
3.4 <i>Comptes des investissements selon les tâches</i>	12
3.5 <i>Comptes des investissements selon les natures</i>	13
3.6 <i>Financement</i>	14
3.7 <i>Endettement par habitant</i>	15
3.8 <i>Bilan</i>	15
4. Questions sur les comptes 2019 de la Municipalité	16
4.1 <i>Question du groupe UDC</i>	16
4.2 <i>Question du groupe UDC</i>	16
4.3 <i>Question du groupe UDC</i>	17
5. Rapport de l'organe de révision	17
6. Approbation des comptes 2019 de la Municipalité	18
7. RCCZ - abandon du projet – acceptation	18
7.1 <i>Directive pour les bâtiments échelonnés ou en terrasses</i>	20
8. Retrait des PAD de Tsanfleuron et de Redin - acceptation	21
8.1 <i>PAD de Tsanfleuron</i>	21
8.2 <i>PAD de Redin</i>	24
9. Divers - questions de citoyens	25
9.1 <i>Prochaines assemblées</i>	25
9.2 <i>Débats interpartis</i>	26
9.3 <i>Emprunts</i>	26
9.4 <i>Zones sauvages à l'aval de Granois</i>	26
1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale	26
2. Procès-verbal de la dernière assemblée	27
3. Présentation des comptes 2019 de la Bourgeoisie	27
3.1 <i>Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement</i>	28

4. Rapport de l'organe de révision	28
5. Approbation des comptes 2019 de la Bourgeoisie	29
6. Divers	29

L'assemblée primaire

1. Ordre du jour de l'assemblée primaire

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée primaire de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 9 décembre 2019
2. Présentation des comptes 2019 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2019 de la Municipalité
5. RCCZ - abandon du projet – acceptation
6. Retrait des PAD de Tsanfleuron et de Redin - acceptation
7. Divers

Le mode de convocation n'a appelé aucun commentaire, l'ordre du jour est accepté tel que présenté et publié.
--

Le Conseil communal répondra bien volontiers à vos questions liées aux comptes 2019 avant leur approbation. Certaines écrites sont déjà parvenues ces derniers jours à l'administration communale.

Il en est de même pour les questions sur les modifications partielles du RCCZ ou les PAD qui seront traitées directement à la fin des présentations des sujets.

Les questions plus générales sont aussi évidemment les bienvenues et seront traitées dans les divers que M. le Président aime appeler depuis le début de la législature ¼ heure citoyen. L'auditoire est invité à poser des questions, les membres du Conseil communal et M. le Président y répondront avec plaisir. Avec le port du masque, la situation est quelque peu particulière, mais le temps de la question, chacun pourra le baisser temporairement et un micro lui sera remis, micro qui sera désinfecté après chaque intervention.

Qui dit décisions, dit votes et tout vote nécessite des scrutateurs et M. le Président propose de nommer Mme Sarah Luyet et MM. Pierre-Yves Debons et Cédric Debons, pour faire le décompte des votes.

La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

M. le Président remercie d'ores et déjà ces trois personnes pour avoir accepté cette tâche.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Les procès-verbaux des assemblées primaires ne sont plus lus en début d'assemblée, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site de la Commune.

Celui du 9 décembre 2019 ne soulevant aucune remarque ou commentaire est considéré comme accepté par l'assemblée primaire, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Présentation des comptes 2019 de la Municipalité

Comme annoncé en introduction, le Conseil municipal est fier de vous présenter les comptes 2019 de la Municipalité que l'on peut aisément qualifier de bons.

M. le Président cède la parole à M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances, pour la présentation des comptes 2019.

Ces comptes ont été examinés par la commission des finances et acceptés par le Conseil communal, lors de sa séance du 1er juillet dernier.

La présentation de ces comptes a été épurée afin de la rendre plus dynamique.

Toutefois, elle ne peut échapper au canevas habituel, à savoir d'abord la présentation du compte de fonctionnement, commenté selon les natures et tâches, le financement de l'exercice et finalement le bilan.

Des graphiques illustrent les chiffres et complètent les commentaires de M. Reynard.

Les comptes 2019 de la Municipalité de Savièse sont bons. La marge d'autofinancement (différence entre les revenus et les charges financières) est bonne avec une valeur de CHF 5.67 millions, alors que le budget prévoyait une valeur de CHF 4.77 millions.

3.1 Compte administratif

Les détail et comparatif des comptes 2019 avec les comptes 2018 et le budget 2019 sont donnés dans le tableau suivant du compte administratif.

Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	28'040'997.20	27'484'530.00	29'256'866.89
Revenus financiers	+ CHF	34'751'072.56	32'261'590.00	34'922'160.64
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	6'710'075.36	4'777'060.00	5'665'293.75
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	6'710'075.36	4'777'060.00	5'665'293.75
Amortissements ordinaires	- CHF	4'297'560.53	4'954'399.00	4'652'124.65
Amortissements complémentaires	- CHF	1'920'992.00	66'600.00	525'095.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	243'939.00	-
Excédent de revenus	= CHF	491'522.83	-	488'074.10

3.2 Comptes de fonctionnement – charges selon les natures

Les charges selon les natures sont en augmentation d'env. 1,9 mio ou 5,93% et les recettes en hausse d'env. 2,7 mios ou 8.25%.

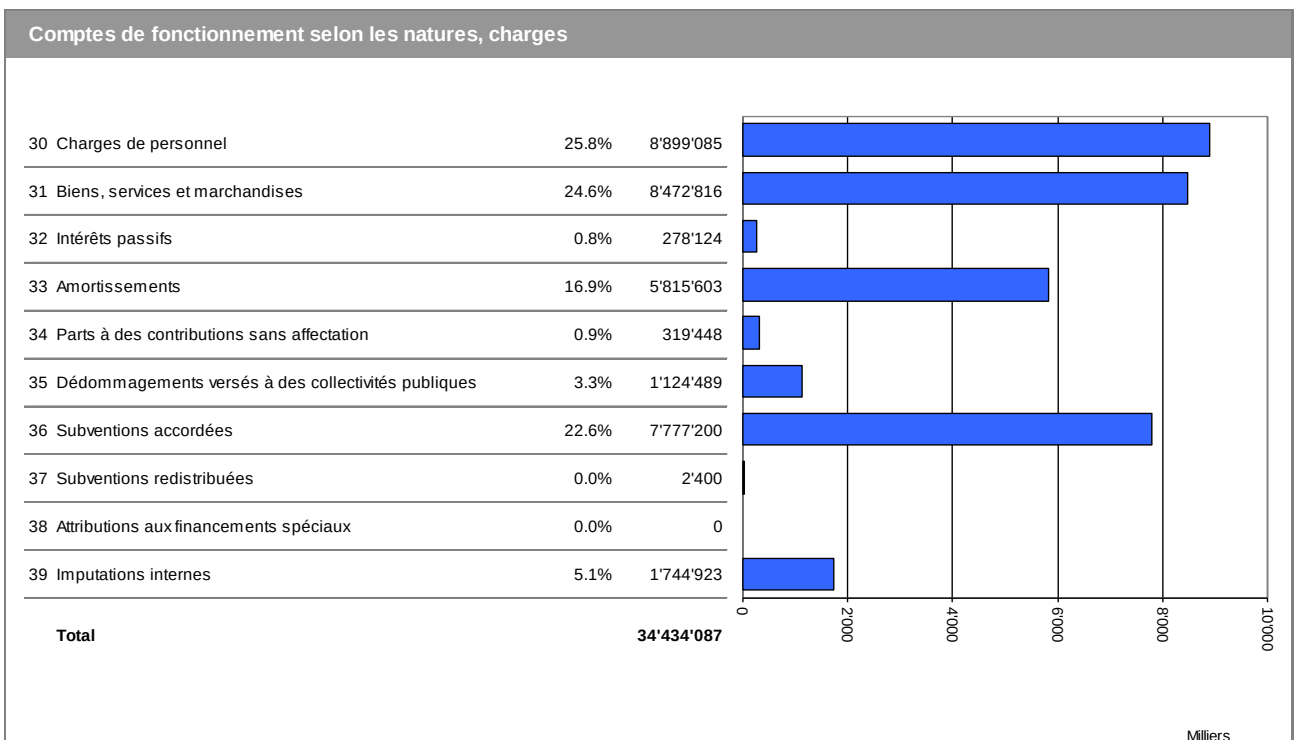
Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019		Différence selon budget			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation charges		Variation revenus	
30 Charges de personnel	8'350'892.51		8'881'840.00		8'899'085.10		17'245.10	0.19%		
31 Biens, services et marchandises	8'468'079.68		7'621'690.00		8'472'815.70		851'125.70	11.17%		
32 Intérêts passifs	343'437.50		254'600.00		278'123.75		23'523.75	9.24%		
33 Amortissements	6'538'192.57		5'280'499.00		5'815'602.58		535'103.58	10.13%		
34 Parts à des contributions sans affectation	298'190.80		322'000.00		319'447.85		-2'552.15	-0.79%		
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'074'614.27		1'149'300.00		1'124'489.01		-24'810.99	-2.16%		
36 Subventions accordées	7'649'725.54		7'636'400.00		7'777'199.72		140'799.72	1.84%		
37 Subventions redistribuées	1'300.00		2'200.00		2'400.00		200.00	9.09%		
38 Attributions aux financements spéciaux	465.68		-		-		-			
39 Imputations internes	1'534'651.18		1'357'000.00		1'744'922.83		387'922.83	28.59%		
40 Impôts		24'032'383.20		22'767'000.00		23'979'143.50			1'212'143.50	5.32%
41 Patentes et concessions		545'159.53		568'800.00		547'859.29			-20'940.71	-3.68%
42 Revenus des biens		634'415.65		529'865.00		693'732.74			163'867.74	30.93%
43 Contributions		5'870'162.90		5'529'250.00		6'090'962.06			561'712.06	10.16%
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		72'467.75		64'400.00		66'144.55			1'744.55	2.71%
45 Restitutions de collectivités publiques		116'159.80		110'700.00		151'298.30			40'598.30	36.67%
46 Subventions		1'761'545.13		994'450.00		1'226'365.01			231'915.01	23.32%
47 Subventions à redistribuer		1'300.00		2'200.00		2'400.00			200.00	9.09%
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		182'827.42		337'925.00		419'332.36			81'407.36	24.09%
49 Imputations internes		1'534'651.18		1'357'000.00		1'744'922.83			387'922.83	28.59%
Total des charges et des revenus	34'259'549.73	34'751'072.56	32'505'529.00	32'261'590.00	34'434'086.54	34'922'160.64	1'928'557.54	5.93%	2'660'570.64	8.25%
Excédent de charges		-		243'939.00		-				
Excédent de revenus	491'522.83		-		488'074.10					

A relever les principales évolutions en comparaison au budget 2019 :

- Les charges de personnel sont conformes aux montants budgétisés et présentent une légère hausse d'env. 0.20%.
- Les charges « biens, services et marchandises » sont en augmentation d'env. 11.2% par rapport au budget soit env. CHF 851/m et s'explique comme suit :
 - o 310 : augmentation d'env. 52/m résultant de la prise en charge par la commune des fournitures scolaires
 - o 311 : hausse d'env. 153/m (achats matériel informatique et de bureau, acquisition d'œuvres d'art)
 - o 312 : coût en augmentation d'env. 111/m prise en compte des frais payés à Lizerne et Morge dans le cadre de notre prise de participation dans cette société et en contrepartie encaissement des revenus résultant de la production électrique de cette société – au final : delta positif pour la commune
 - o 314 : hausse d'env. 186/m (entretien des divers bâtiments et du réseau routier et des places)
 - o 316 : les dépenses supplémentaires d'env. 85/m sont dues aux coûts des licences informatiques et redevances d'utilisation des caméras de surveillance
 - o 318 : la hausse d'env. 246/m résulte principalement des coûts de supports informatiques pour la mise en place de nouveaux programmes (comptabilité, créanciers, salaires, contrôle des habitants)
- Les charges « intérêts passifs, amortissements, parts contributions sans affectation »
 - o 329 – hausse d'env. 23/m relative au reliquat des intérêts servis sur les acomptes versés pour les périodes fiscales avant 2016

- o 33 – l'augmentation d'env. CHF 553/m résulte des amortissements complémentaires réalisés et de l'ajustement des provisions pour les créances fiscales
- Les charges « dédommagements collectivités publiques » et « subventions accordées »
 - o 352 – la différence d'env. 18/m résulte principalement de la baisse de la facture de l'UTO pour le traitement des déchets
 - o 36 – il s'agit ici pour la majorité des coûts facturés par le canton sur lesquels nous n'avons que peu d'influence. A relever toutefois que notre participation à l'entretien du réseau des routes cantonales s'est élevée à CHF 513/m en hausse de CHF 129/m par rapport au budget et compensée par une baisse de 115/m pour des prestations non facturées par Car Postal. A noter que la subvention communale pour le Magic Pass s'est élevée à 109/m et que les subventions allouées pour l'achat de vélos se sont élevées à 40/m

A relever que plus de la moitié des charges communales sont composées des charges de personnel et de biens et services.



3.1 Comptes de fonctionnement – revenus selon les natures

L'évolution des recettes d'impôts par type d'impôts :

400 : recettes impôts des personnes physiques en hausse d'env. 581/m

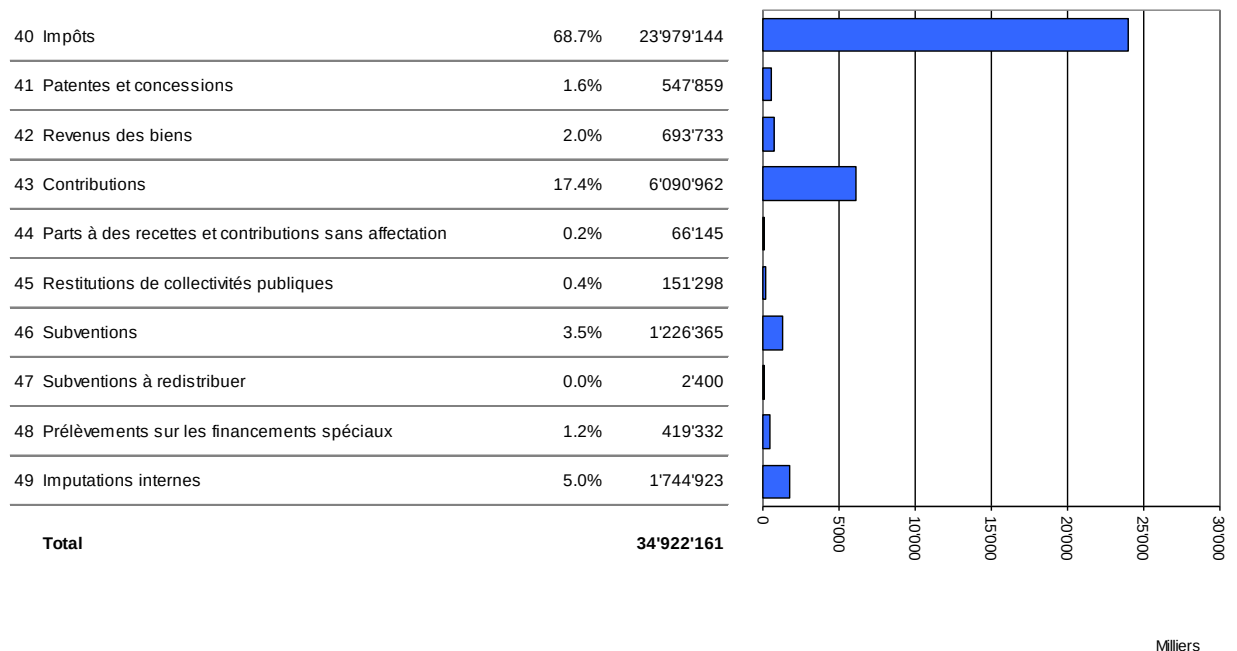
401 : recettes impôts des personnes morales en hausse d'env. 33/m

Dans le calcul de ces recettes fiscales il a été pris en considération le fait que les indépendants et les sociétés peuvent constituer une provision de 50% du bénéfice net sur l'exercice 2019.

403&405 – en hausse d'env. 465/m montant résultant des taxations de ces impôts qui sont impossibles à déterminer au moment de l'établissement du budget.

Compte	Libellé	Comptes 2018 Revenus	Budget 2019 Revenus	Comptes 2019 Revenus
4	Revenus	34'751'072.56	32'261'590.00	34'922'160.64
40	IMPOTS	24'032'383.20	22'767'000.00	23'979'143.50
400	IMPOTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE	20'720'725.55	19'829'000.00	20'409'962.15
401	IMPOTS SUR LE BENEFICE ET LE CAPITAL	955'945.75	930'000.00	963'585.25
402	IMPOT FONCIER	1'099'288.05	1'063'000.00	1'194'931.90
403	IMPOTS SUR LES GAINS EN CAPITAL	933'220.85	815'000.00	1'041'763.05
405	IMPOTS S/SUCCESSIONS ET DONATIONS	224'232.65	55'000.00	293'438.90
406	IMPOTS SUR PROPRIETE ET DEPENSE	68'735.00	70'000.00	71'790.00
407	AMENDES FISCALES	22'350.00	5'000.00	2'800.00
408	IMPOTS DE CULTES	7'885.35		872.25

Comptes de fonctionnement selon les natures, revenus



Le revenu des patentes et concessions est en diminution d'env. CHF 50/m (redevances électriques et hydrauliques encaissées).

Les autres positions n'appellent pas de remarques particulières si ce n'est que l'augmentation du poste 421 « créances » résulte des intérêts de retard facturés pour les créances d'impôts et autres taxes communales.

Selon décision du Conseil communal, les taxes d'irrigation et de ver de la grappe n'ont pas été facturées pour les années 2017 et 2018.

Le revenu des patentes et concessions est en diminution d'env. 21/m (redevances électriques et hydrauliques encaissées).

Les autres positions n'appellent pas de remarques particulières si ce n'est que l'augmentation du poste 422 résulte du dividende reçu dans le cadre de l'achat des actions de Lizerne et Morge.

Dans le cadre des recettes « CONTRIBUTIONS » à relever que les recettes liées à la vente de l'énergie produite par nos centrales de turbinages sont en hausse d'env. 194/m du fait de la remise en service de la station du Prabé.

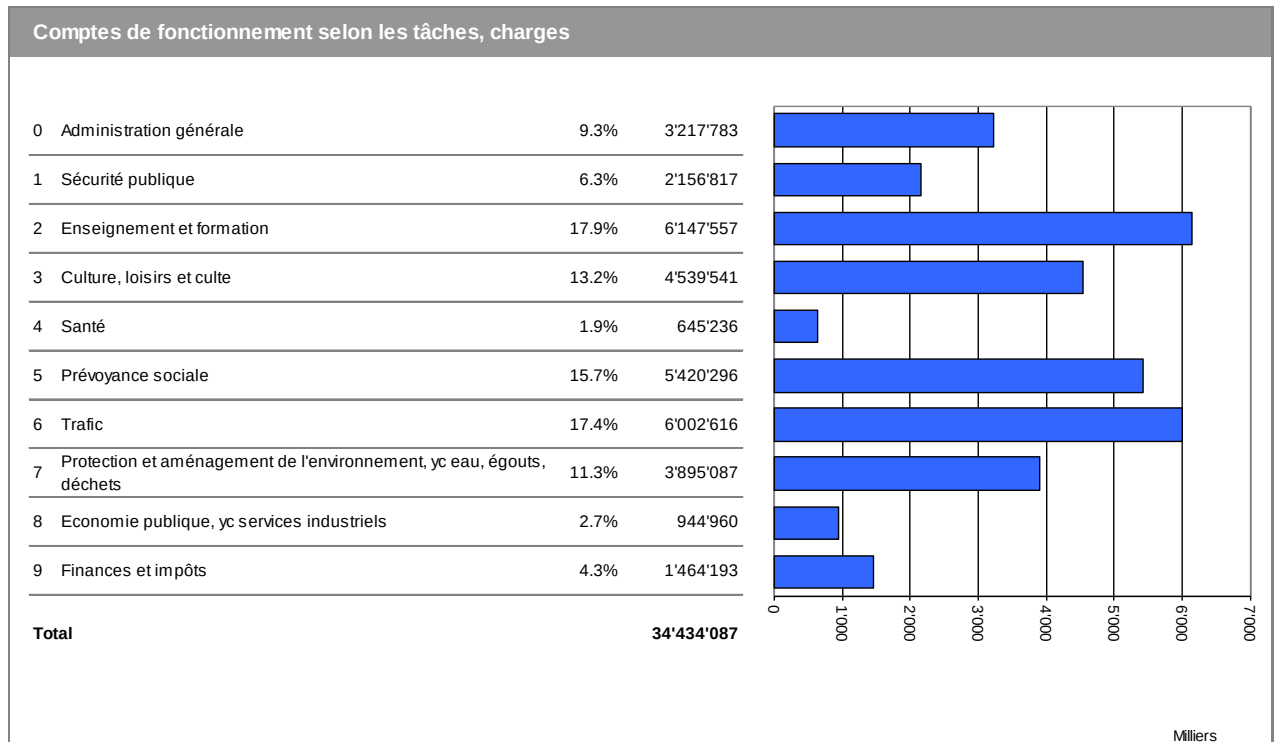
La position 46 enregistre une hausse des subventions reçues sur les salaires du personnel de la crèche, des subventions liées au social et à celles relatives aux torrents et aménagement du territoire et ainsi qu'à l'augmentation de la participation de la Loterie Romande pour le Baladin.

3.2 Comptes de fonctionnement selon les tâches

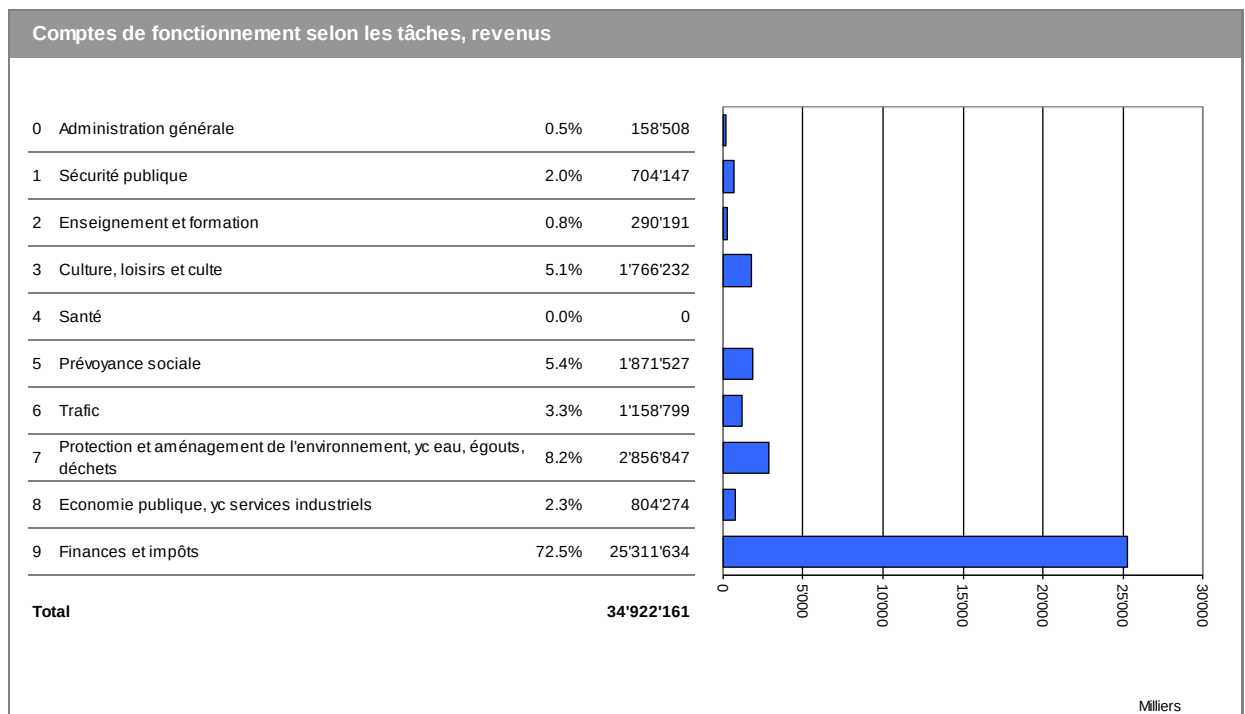
De manière globale et par rapport au budget, les charges sont supérieures de 5.93 % et les revenus de 8.25%.

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019		Différence selon budget			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation charges		Variation revenus	
0 Administration générale	2'974'466.74	139'373.60	2'922'775.00	122'400.00	3'217'783.10	158'508.10	295'008.10	10.09%	36'108.10	29.50%
1 Sécurité publique	1'829'140.14	694'919.10	1'988'608.00	601'000.00	2'156'817.32	704'147.40	168'209.32	8.46%	103'147.40	17.16%
2 Enseignement et formation	6'032'104.64	423'962.00	6'137'142.00	268'050.00	6'147'556.67	290'191.20	10'414.67	0.17%	22'141.20	8.26%
3 Culture, loisirs et culte	5'451'880.01	1'556'559.45	4'512'629.00	1'377'700.00	4'539'540.94	1'766'231.63	26'911.94	0.60%	388'531.63	28.20%
4 Santé	561'966.55	-	564'190.00	-	645'236.10	-	81'046.10	14.37%	-	100.00%
5 Prévoyance sociale	5'163'879.10	1'750'602.83	5'227'020.00	1'727'050.00	5'420'295.72	1'871'527.49	193'275.72	3.70%	144'477.49	8.37%
6 Trafic	5'114'292.88	1'049'804.30	5'574'130.00	932'000.00	6'002'615.99	1'158'798.90	428'485.99	7.69%	226'798.90	24.33%
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	4'893'300.87	3'469'945.53	3'702'725.00	2'650'925.00	3'895'087.43	2'856'847.27	192'362.43	5.20%	205'922.27	7.77%
8 Economie publique, yc services industriels	765'712.72	335'267.47	928'620.00	622'100.00	944'960.19	804'274.47	16'340.19	1.76%	182'174.47	29.28%
9 Finances et impôts	1'472'806.08	25'330'638.28	947'690.00	23'960'365.00	1'464'193.08	25'311'634.18	516'503.08	54.50%	1'351'269.18	5.64%
Total des charges et des revenus	34'259'549.73	34'751'072.56	32'505'529.00	32'261'590.00	34'434'086.54	34'922'160.64	1'928'557.54	5.93%	2'660'570.64	8.25%
Excédent de charges		-		243'939.00		-				
Excédent de revenus	491'522.83		-		488'074.10					

Vue graphique de l'imputation des charges selon les tâches :



Vue graphique de l'imputation des revenus selon les tâches :



3.3 Comptes d'investissement – aperçu du compte administratif

Les investissements bruts réalisés à hauteur de CHF 10,6 mios sont supérieurs aux montants prévus au budget d'env. 263/m.

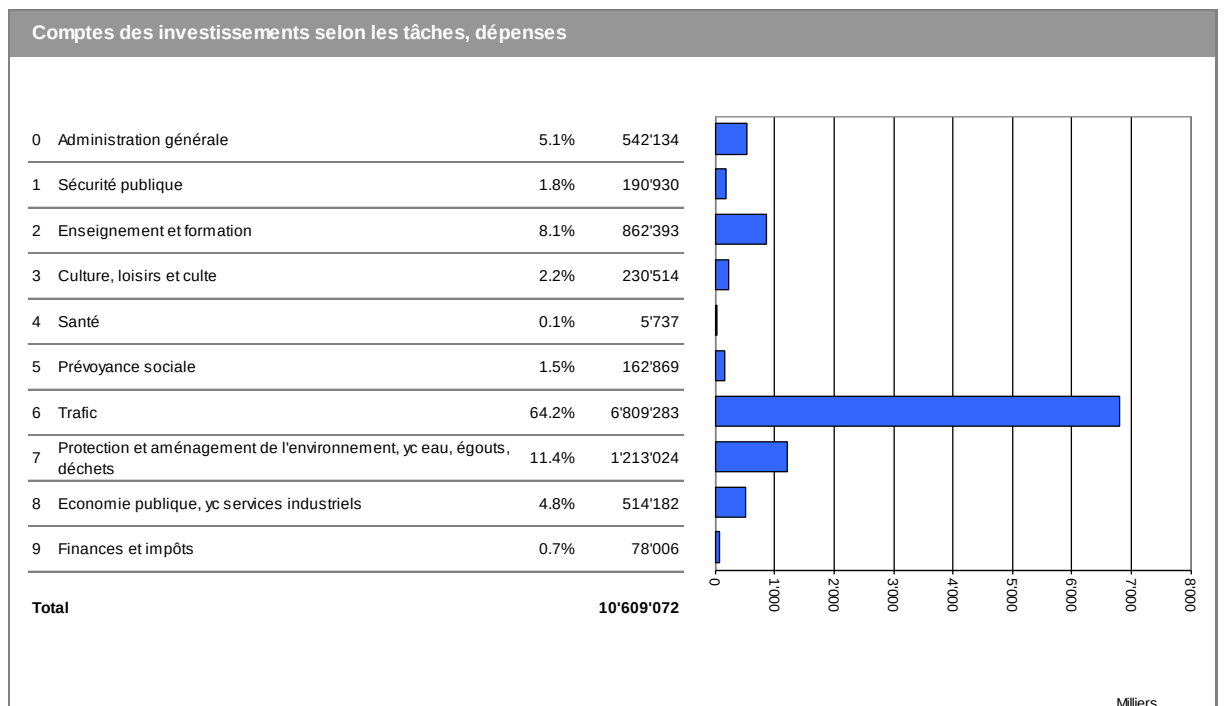
Du fait de l'encaissement de diverses subventions pour les travaux au centre scolaire, à la zone sportive de Oure et autres ainsi que des taxes pour l'eau et les égouts, les investissements nets sont de l'ordre de 9.9 mios

Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	9'613'155.23	10'346'000.00	10'609'071.50
Recettes	- CHF	833'692.70	383'000.00	757'750.85
Investissements nets	= CHF	8'779'462.53	9'963'000.00	9'851'320.65
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

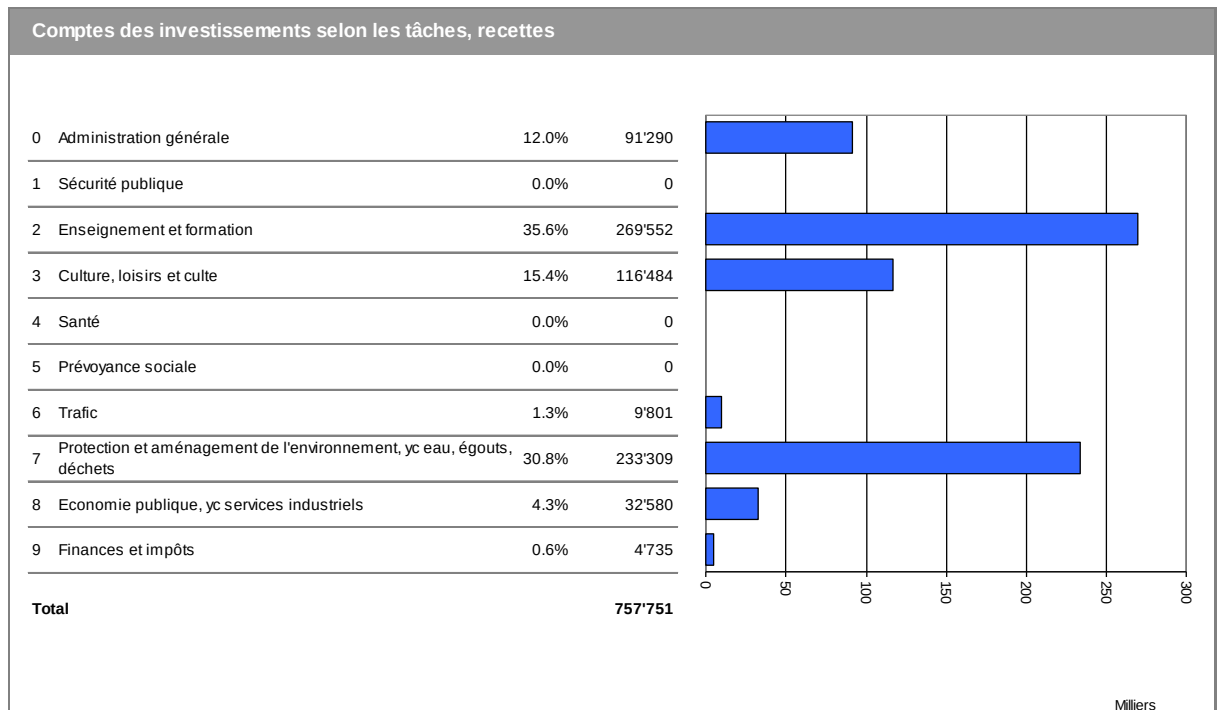
3.4 Comptes des investissements selon les tâches

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	40'071.05	-	532'000.00	35'000.00	542'134.21	91'290.00
1 Sécurité publique	15'000.00	-	144'000.00	-	190'930.15	-
2 Enseignement et formation	1'226'963.18	136'000.00	1'000'000.00	120'000.00	862'393.11	269'552.00
3 Culture, loisirs et culte	2'348'439.41	251'097.00	480'000.00	78'000.00	230'513.85	116'484.00
4 Santé	5'907.60	-	10'000.00	-	5'736.85	-
5 Prévoyance sociale	424'161.62	-	40'000.00	-	162'869.30	-
6 Trafic	1'995'407.49	33'506.30	6'822'000.00	-	6'809'282.58	9'800.70
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3'247'185.73	321'880.15	858'000.00	60'000.00	1'213'023.70	233'309.15
8 Economie publique, yc services industriels	163'512.95	44'059.25	410'000.00	40'000.00	514'182.20	32'580.00
9 Finances et impôts	146'506.20	47'150.00	50'000.00	50'000.00	78'005.55	4'735.00
Total des dépenses et des recettes	9'613'155.23	833'692.70	10'346'000.00	383'000.00	10'609'071.50	757'750.85
Excédent de dépenses		8'779'462.53		9'963'000.00		9'851'320.65
Excédent de recettes	-		-		-	

Vue graphique de l'imputation des dépenses selon les tâches :



Vue graphique de l'imputation des recettes selon les tâches :



3.5 Comptes des investissements selon les natures

Compte des investissements selon les natures	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	9'463'558.51		10'166'000.00		10'011'726.20	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		232'000.00	
56 Subventions accordées	149'596.72		180'000.00		365'345.30	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		47'150.00		50'000.00		4'735.00
61 Contributions de tiers		210'080.10		100'000.00		170'480.60
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		8'506.30		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		567'956.30		233'000.00		582'535.25
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	9'613'155.23	833'692.70	10'346'000.00	383'000.00	10'609'071.50	757'750.85
Excédent de dépenses		8'779'462.53		9'963'000.00		9'851'320.65
Excédent de recettes	-		-		-	

Les principaux investissements réalisés se réfèrent aux positions :

- 0 administration générale
dépenses relatives aux factures de la réfection de la toiture de la Maison de commune
- 1 sécurité publique
achat d'un nouveau véhicule de police et mise en place de caméras de surveillance

- 2 enseignement et formation
travaux de remplacement du chauffage et des fenêtres pour Moréchon 1
- 30 culture, loisirs et culte
les dépenses liées aux travaux de recherche pour la réalisation d'un nouveau livre sur notre commune
- 31 culture loisirs et culte
les investissements prévus au Château de la Soie sont intégrés dans la bourgeoisie s'agissant d'un bien bourgeoisial
- 34 culture, loisirs et culte
la réfection des surfaces de jeu du tennis et travaux préparatoires pour l'assainissement du stand de tir
les subventions touchées se rapportent à la réfection du tennis et au solde perçu pour la zone sportive de Oure
- 57 prévoyance sociale
solde de la subvention communale pour l'agrandissement du home de Zambotte selon décision assemblée primaire
- 61 trafic
augmentation de la part communale aux coûts d'investissement des routes cantonales
- 62 trafic
investissement pour le réseau routier communal conforme au budget
- 7 protection et aménagement de l'environnement, y compris eau, égouts et déchets
les investissements réalisés pour le secteur de l'eau, des égouts et des déchets
- 86 économie publique y compris services industriels
achat d'action de la société Lizerne et Morge

3.6 Financement

La marge d'autofinancement s'étant élevée à env. CHF 5.7 mios et les investissements nets à CHF 9,9 mios, il en résulte une insuffisance de financement de CHF 4,2/mios.

Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	6'710'075.36	4'777'060.00	5'665'293.75
Investissements nets	- CHF	8'779'462.53	9'963'000.00	9'851'320.65
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	2'069'387.17	5'185'940.00	4'186'026.90
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

3.7 Endettement par habitant

Selon les paramètres établis par l'Etat du Valais l'endettement communal pour l'année 2019 s'établi à CHF 945.- par habitant ce qui correspond selon les indicateurs décrits ci-après à un endettement faible.

4. Endettement net par habitant (I4)	MCH	2018	2019	Moyenne
Engagements courants	20 + CHF	3'867'431.20	3'832'783.85	3'850'107.53
Dettes à court terme	21 + CHF	-	-	-
Dettes à moyen et long termes	22 + CHF	13'441'000.00	16'257'000.00	14'849'000.00
Engagements envers des entités particulières	23 + CHF	41'663.90	41'663.90	41'663.90
Provisions	24 + CHF	1'687'064.60	2'050'999.99	1'869'032.30
Passifs transitoires	25 + CHF	3'738'494.77	3'675'985.37	3'707'240.07
Dette brute	= CHF	22'775'654.47	25'858'433.11	24'317'043.79
Ou				
Total des passifs	2 + CHF	56'134'685.98	59'318'218.51	57'726'452.25
Fortune nette	29 - CHF	30'267'133.58	30'755'207.68	30'511'170.63
Financements spéciaux	28 - CHF	3'091'897.93	2'704'577.72	2'898'237.83
Dette brute	= CHF	22'775'654.47	25'858'433.11	24'317'043.79
Disponibilités	10 CHF	3'976'287.62	1'724'822.48	2'850'555.05
Avoir	11 + CHF	5'861'840.66	6'866'300.01	6'364'070.34
Placements	12 + CHF	2'808'854.35	2'812'660.25	2'810'757.30
Actifs transitoires	13 + CHF	7'442'934.31	7'163'553.58	7'303'243.95
Patrimoine financier réalisable	= CHF	20'089'916.94	18'567'336.32	19'328'626.63
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	CHF	2'685'737.53	7'291'096.79	4'988'417.16
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)		7'594	7'716	7'655
Dette brute – Patrimoine financier réalisable	=	354	945	652
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)				

Valeurs indicatives

I4 < 3'000	5 - endettement faible
3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré
5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important
7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important
I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif

3.8 Bilan

Aperçu du bilan et du financement	Etat 31.12.2018	Etat 31.12.2019		Etat 31.12.2018	Etat 31.12.2019
1 Actif	56'134'685.98	59'318'218.51	2 Passif	56'134'685.98	59'318'218.51
Patrimoine financier	20'089'916.94	18'567'336.32	Engagement	22'775'654.47	25'858'433.11
10 Disponibilités	3'976'287.62	1'724'822.48	20 Engagements courants	3'867'431.20	3'832'783.85
11 Avoirs	5'861'840.66	6'866'300.01	21 Dettes à court terme	-	-
12 Placements	2'808'854.35	2'812'660.25	22 Dettes à moyen et à long terme	13'441'000.00	16'257'000.00
13 Actifs transitoires	7'442'934.31	7'163'553.58	23 Engagements envers des entités particulières	41'663.90	41'663.90
Patrimoine administratif	36'042'978.00	40'717'079.00	24 Provisions	1'687'064.60	2'050'999.99
14 Investissements propres	35'373'970.00	39'697'071.00	25 Passifs transitoires	3'738'494.77	3'675'985.37
15 Prêts et participations permanentes	1.00	232'001.00	Financements spéciaux	3'091'897.93	2'704'577.72
16 Subventions d'investissement	669'007.00	788'007.00	28 Engagements envers les financements spéciaux	3'091'897.93	2'704'577.72
17 Autres dépenses activables	-	-	Fortune	30'267'133.58	30'755'207.68
Financements spéciaux	1'791.04	33'803.19	29 Fortune nette	30'267'133.58	30'755'207.68
18 Avances aux financements spéciaux	1'791.04	33'803.19			
Découvert	-	-			
19 Découvert du bilan	-	-			

Les engagements communaux s'élevaient au 31.12.2019 à CHF 25,8 mios selon détail ci-dessus.

Les financements spéciaux recensent sous la rubrique 28 : les fonds pour abris PC, pour le réseau d'égouts et celui du ver de la grappe

La fortune nette de notre commune s'élevait au 31.12.2019 à env. CHF 30.8 mios en augmentation d'env. 0.5/mio en regard de l'année précédente.

Les récapitulations des comptes municipaux s'établissent comme suit :

Pour les comptes de fonctionnement :

le total des charges se monte à	CHF	34'434'086.54
le total des revenus se monte à	CHF	34'922'160.64
excédent des revenus	CHF	488'074.10

Pour les comptes d'investissement :

le total des dépenses se monte à	CHF	10'609'071.50
investissements nets	CHF	9'851'320.65
marge d'autofinancement	CHF	5'665'293.75
soit une insuffisance de financement de	CHF	4'186'026.90

M. Reynard informe l'assemblée qu'il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. le Président félicite M. Reynard pour la présentation des comptes 2019.

4. Questions sur les comptes 2019 de la Municipalité

Le groupe UDC a adressé des questions écrites sur les comptes 2019 de la Municipalité, à savoir :

4.1 Question du groupe UDC

Quels sont les montants investis par la Municipalité de Savièse en 2019 en faveur de la mobilité douce (vélos électriques, transports publics, etc.) ?

Les précisions à cette question sont apportées par M. Vincent Reynard, vice-président, responsable de la commission des finances.

Les montants investis sont détaillés comme suit :

Subventions vélos électriques	40'000.00
Billet carte journalière CFF	28'000.00
Subventions ligne du Sanetsch	10'500.00
Lunabus	35'387.00
Rail-Check apprenti	25'338.00
Rail-Check étudiant	24'361.00
Contributions transports publics	92'692.00
TOTAL	256'278.00

4.2 Question du groupe UDC

Quels sont les montants investis par la Municipalité de Savièse en 2019 dans le soutien aux entreprises locales (achats de produits, bons, travaux aux artisans de la commune, etc.) ?

Les précisions à cette question sont apportées par M. Vincent Reynard, vice-président, responsable de la commission des finances.

Il a été plus délicat de déterminer le montant investi pour le soutien apporté aux entreprises locales. Il a été estimé à CHF 3'164'000.--, sans tenir compte :

- des salaires des employés domiciliés,
- des consortiums avec des entreprises saviésannes non-pilotes,
- de plusieurs entreprises avec des collaborateurs saviésans dont le siège n'est pas à Savièse.

A noter que l'Etat du Valais se trouve être le plus grand créancier de la Municipalité de Savièse.

4.3 Question du groupe UDC

Quel est le montant du coût de l'agrandissement de la Résidence au home Zambotte ?

Les précisions à cette question sont apportées par M. Bruno Perroud, conseiller communal et président du conseil de fondation de Zambotte.

M. Perroud précise en préambule que le but premier de cet agrandissement était d'offrir un panel plus large de chambres à un lit pour les pensionnaires de notre EMS de Zambotte.

Le coût de construction se monte à CHF 3'359'000.--, détaillé comme suit :

CFC 1 Travaux préparatoires	63'600.00
CFC 2 Bâtiment	3'004'000.00
CFC 4 Aménagement extérieur	134'700.00
CFC 5 Frais secondaires	156'700.00
TOTAL	3'359'000.00

et financé comme suit :

Subvention cantonale	908'038.90
Subvention communale	516'000.00
Emprunt hypothécaire cautionné	1'500'000.00
Fonds propres	475'961.10
TOTAL	3'400'000.00

L'UDC Savièse par sa présidente, Mme Sarah Luyet, remercie le Conseil communal pour les précisions données aux trois questions posées.

La parole n'étant pas demandé sur les comptes 2019 de la Municipalité parmi l'assemblée, M. le Président passe à la parole à M. Jean-Claude De Iaco pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

5. Rapport de l'organe de révision

En sa qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 et l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, la fiduciaire Fidag SA a effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Savièse, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

M. de Iaco donne lecture du rapport de l'organe de révision dont les conclusions mentionnent :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;

- l'endettement net de la commune municipale est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il est resté stable par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon l'appréciation de l'organe de révision, la municipalité est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec une délégation du Conseil municipal a eu lieu.

L'organe de révision atteste qu'il remplit les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'article 83 de la LCo et des articles 72 et 73 de l'CGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance. Cela étant, l'organe de révision recommande d'approuver le compte annuel qui est soumis à l'assemblée primaire.

M. le Président remercie M. De Iaco pour son rapport.

6. Approbation des comptes 2019 de la Municipalité

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour l'approbation des comptes 2019 de la Municipalité.

L'assemblée primaire approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2019 de la Municipalité.

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

7. RCCZ - abandon du projet – acceptation

La nouvelle version du RCCZ, la modification partielle du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ), adaptation à la nouvelle loi sur les constructions et autres modifications, approuvée en juin 2018 par l'assemblée primaire, a déjà été l'objet de plusieurs questions de la part des citoyennes et citoyens de la Commune de Savièse.

Après avoir soumis cette nouvelle version au Conseil d'Etat du canton du Valais, pour son homologation, toute une série de remarques ont été formulées, rendant cette homologation quasiment impossible.

Aussi, le Conseil communal propose à l'assemblée primaire de retirer la demande d'homologation de la modification partielle du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ), adaptation à la nouvelle loi sur les constructions et autres modifications, après les explications données ci-après et les propositions faites :

M. le Président rappelle l'historique de ce règlement :

- **juin 2013**
directives adoptées par le Conseil communal pour la construction des immeubles dans les périmètres sensibles
ces directives avaient comme objectif d'assurer une bonne intégration des immeubles comportant plus de 2 logements dans les périmètres sensibles, englobant les centres des villages et leurs environs
- **septembre 2014**
le conseil communal a nommé un groupe de travail pour la refonte du RCCZ et du PAZ
- **octobre 2017**
présentation par devant l'assemblée primaire du travail réalisé par le groupe de travail, nommé en 2014
ce nouveau règlement devait permettre de disposer d'un outil de travail adapté, harmonisé à la loi cantonale sur les constructions.

- **décembre 2017**
envoi de la version 0 du RCCZ modifié au service administratif et juridique (SAJ) du DMTE (département de la mobilité, du territoire et de l'environnement)
- **février 2018**
retour des remarques par le SDT (service du développement territorial) et le SAJDMTE.
- **avril 2018**
mise à l'enquête publique de la modification partielle du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) avec adaptation à la nouvelle loi sur les constructions et autres modifications
- **mai 2018**
lancement de la révision du PAZ, afin de déterminer les options de développement territorial
- **juin 2018**
approbation par l'assemblée primaire, à main levée, à l'unanimité moins une abstention, de la modification partielle du règlement communal de constructions et des zones avec adaptation à la nouvelle loi sur les constructions et autres modifications
- **mai 2019**
courrier du service cantonal des affaires intérieures et communales (SAIC) adressant le préavis du SDT avec tous les annexes
en résumé, notre RCCZ soumis à homologation n'est pas accepté comme tel
selon le SDT, les modifications proposées ne devaient avoir aucune influence sur le plan d'affectation des zones puisque la Commune de Savièse procède en parallèle à la révision globale de ses instruments d'aménagement du territoire.
- **juin 2019**
rencontre avec le SDT pour la suite de la procédure car le projet de règlement avait été soumis pour une première lecture au SDT, avant sa consultation et son approbation par l'assemblée primaire
 - le SDT n'a pas la volonté de changer sa décision,
 - il accepte uniquement les modifications en lien avec la loi cantonale sur les constructions,
 - les modifications admises sont celles ayant un caractère urgent précisé dans le règlement,
 - les impacts de près ou de loin avec le PAZ ne sont pas acceptés (indice,...),
 - les anciens indices sont maintenus jusqu'à la révision globale du PAZ,
 - le calcul des hauteurs n'est pas réglé, le SDT et le SAJ doivent statuer... attendre leur retour,
 - une réflexion globale doit être menée pour le RCCZ dans le cadre de la révision du PAZ,
- **juillet 2020**
le Conseil communal décide d'abandonner formellement la procédure de modifications partielles du RCCZ de 2018 et de soumettre cette décision à l'approbation de l'assemblée primaire et adopte une nouvelle directive, simplifiée et clarifiée, pour les bâtiments échelonnés ou en terrasses.

Les objectifs de la révision :

- ⇒ Actualiser le règlement afin de répondre aux exigences modernes de construction.
- ⇒ Faciliter la tâche de notre bureau technique ainsi que celle de la commission communale des constructions, lors de demandes d'autorisation de construire.
- ⇒ Rendre compatible notre règlement avec le nouveau règlement cantonal entré en vigueur au 1er janvier 2018.
- ⇒ Abroger la directive dite «des constructions en terrasses».

Position des services cantonaux :

- ⇒ La définition des hauteurs n'est, au sens des juristes, pas tout à fait conforme à la loi et à ses définitions.
- ⇒ Les modifications ont un impact sur le plan de zones et ne peuvent être acceptées que dans le cadre de la révision globale du PAZ et du RCCZ et non lors d'une révision partielle.

- ⇒ Le règlement ne correspond pas au règlement type que le canton souhaite mettre en place et recommandé aux différentes communes.
- ⇒ Les seuls éléments de la révision qui peuvent être acceptés sont ceux en lien avec la nouvelle loi cantonale ou les besoins avérés de la commune pour donner suite à de mauvaises expériences.

Constat général :

- ⇒ Seule une toute petite partie de la révision pourrait être homologuée.
- ⇒ Un passage à l'Assemblée primaire est nécessaire.
- ⇒ Homologation du PAZ et du RCCZ pour 2022.
- ⇒ Pas mettre de l'énergie pour homologuer un RCCZ en 2020, pour le refaire en 2022.

Proposition du Conseil communal

- ⇒ Retirer la révision partielle du RCCZ de 2018 par l'Assemblée primaire.
- ⇒ Se concentrer sur la révision totale du RCCZ.
- ⇒ Modifier la directive pour en éliminer les points faibles.

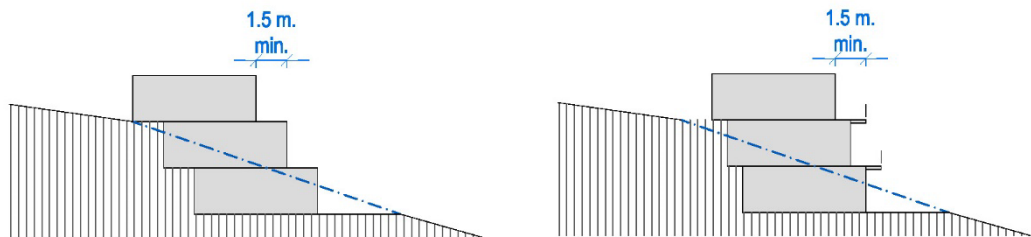
Nouvelle directive au 1er juillet 2020

M. le Président rappelle qu'en application de l'article 80 (régissant la qualité architecturale, urbanistique et paysagère) du règlement communal de constructions et des zones (RCCZ) en vigueur, le Conseil municipal a adopté la directive suivante, en vigueur dès le 1^{er} juillet dernier.

7.1 Directive pour les bâtiments échelonnés ou en terrasses

1. Corps dans les bâtiments échelonnés ou en terrasses

- 1.1. Les bâtiments échelonnés ou en terrasses avec un décrochement en profondeur de plus de 1.5 m., calculé de façade à façade ou de tête de dalle à façade en cas de balcon en porte-à-faux, sont considérés comme des bâtiments à corps. Le schéma ci-dessous illustre cette définition.



FIGURES 1 ET 2 : BÂTIMENTS ÉCHELONNÉS OU EN TERRASSES A 3 CORPS

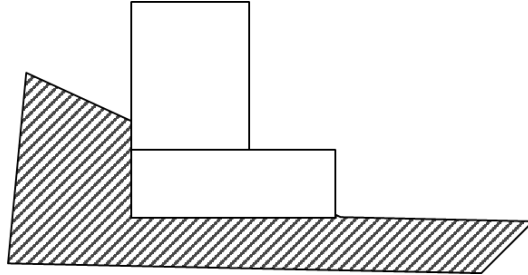
Les dispositions suivantes sont à respecter impérativement dans les zones d'affectation suivantes :

2. Zone résidentielle R30 et R20

- 2.1. Les bâtiments à plus de 3 corps sont interdits.
- 2.2. Lorsque la façade aval d'un bâtiment est supérieure à 17 m., des dispositions doivent être prises pour atténuer la perception de longueur de façades :
- > décrochement perpendiculaire à la façade de 2 m. au min. de profondeur, sur une distance du 1/3 de la façade au min., y compris pour les balcons ;
 - > végétalisation des balcons ;
 - > différenciation des ouvertures (fenêtres, portes-fenêtres, etc.) sur un même niveau.

3. Zone des villages

- 3.1. Les bâtiments à plus de 2 corps sont interdits.
- 3.2. Les balcons en façade avale, d'une longueur identique à celle de la façade, ne sont pas autorisés. Un retrait minimal de 1 m. depuis les deux angles du bâtiment est exigé.



4. Zone d'extension des villages E50

- 4.1. Pour tout projet de bâtiment de plus de 3 corps, une demande préalable de principe doit être soumise au Conseil municipal avant toute demande d'autorisation de construire. Les nouveaux bâtiments devront s'intégrer, par leur volume et architecture, au patrimoine bâti avoisinant.

M. le Président ouvre la discussion sur la proposition du Conseil communal d'abandonner la demande d'homologation de la modification partielle du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) avec adaptation à la nouvelle loi sur les constructions et autres modifications qui avait été approuvée par l'assemblée primaire en juin 2018.

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour l'abandon de la modification partielle du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) avec adaptation à la nouvelle loi sur les constructions et autres modifications qui avait été approuvée par l'assemblée primaire en juin 2018.

L'assemblée primaire approuve, à main levée, à l'unanimité moins une voix contre, l'abandon de cette révision partielle du RCCZ et prend acte de la nouvelle directive adoptée par le Conseil communal pour les bâtiments échelonnés ou en terrasses.

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

8. Retrait des PAD de Tsanfleuron et de Redin - acceptation

A deux reprises, l'assemblée primaire a approuvé des révisions partielles du PAZ et des PAD pour des secteurs bien particuliers de la Commune.

Il s'avère que désormais, et pour diverses raisons, l'homologation de ces révisions partielles est compliquée.

En pleine révision du PAZ et du RCCZ, le SAIC demande formellement de les retirer, car ces dossiers sont toujours ouverts, ou de les adapter pour les rendre homologables.

M. le Président présente un historique de la situation et soumet les propositions du Conseil communal.

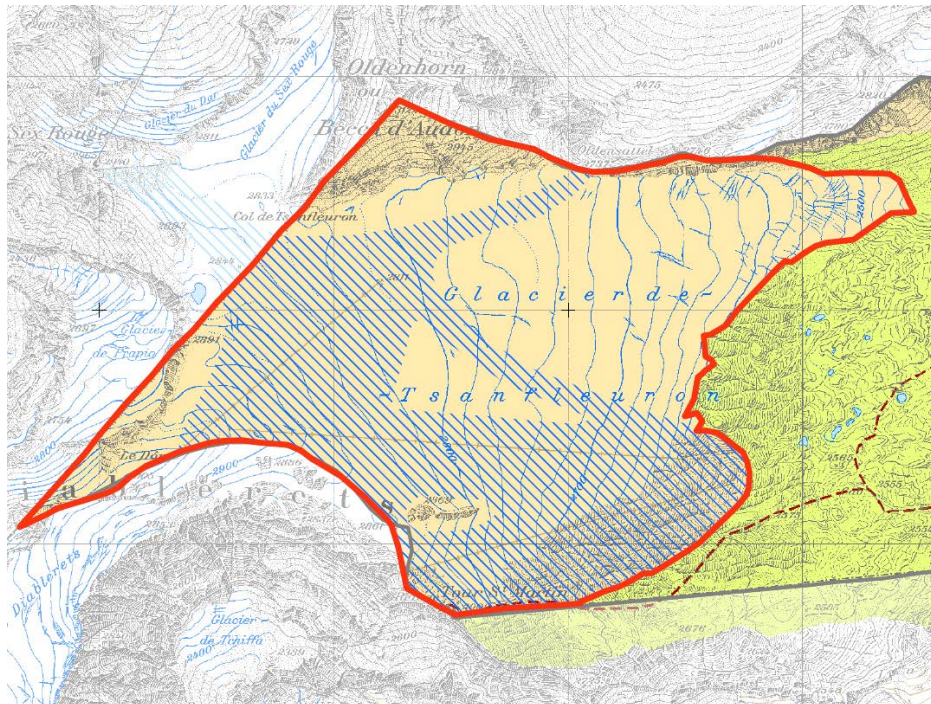
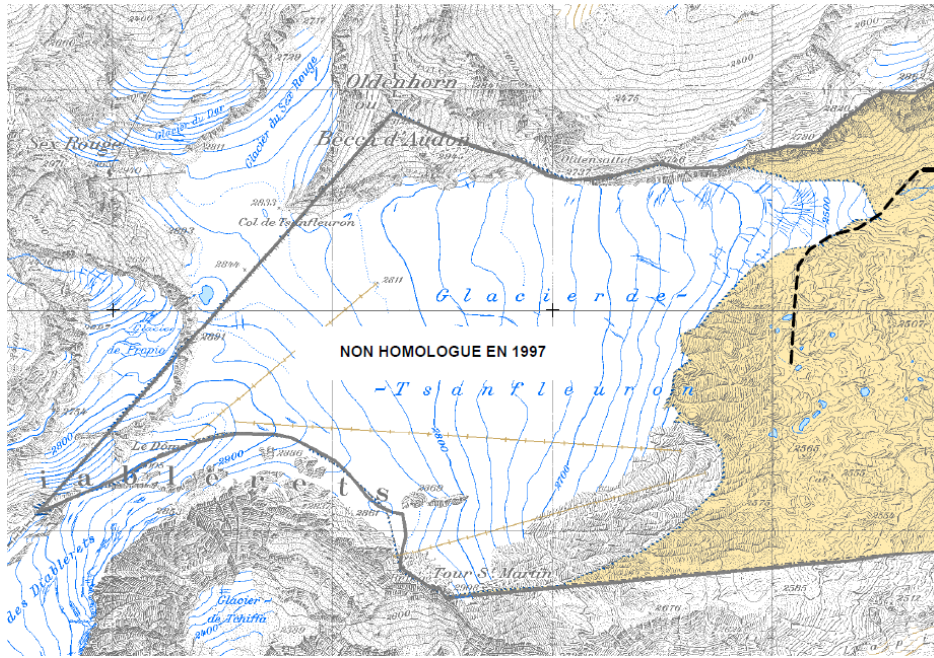
8.1 PAD de Tsanfleuron

- 1997
mise à l'enquête publique du PAZ de la Commune

- **1997**
recours du WWF – le secteur du « glacier de Tsanfleuron » a été retiré du PAZ global
- **juillet 2012**
mise à l'enquête publique du plan de zones et plan d'aménagement détaillé « glacier de Tsanfleuron »
- **décembre 2012**
l'assemblée primaire a approuvé le dossier d'aménagement du territoire concernant le « Glacier du Tsanfleuron »
- **février 2013**
cette approbation a été publiée au bulletin officiel,
en revanche, il n'a pas été transmis au service cantonal des affaires intérieures et communales pour son homologation par le Conseil d'Etat
- **février 2018**
cette situation a été découverte lors de la modification de notre RCCZ, car les articles concernant le glacier y ont été introduits et le SDT a informé qu'ils n'étaient pas homologués. Suite à cela, le SDT a invité la Municipalité à lui transmettre le dossier pour procéder à la procédure d'homologation
- **février 2019**
le Conseil communal a confirmé comme tel le PAD « Glacier de Tsanfleuron » qui avait été approuvé en son temps par le Conseil communal et l'assemblée primaire
- **décembre 2019**
réception du rapport de synthèse du Service du développement territorial (SDT), où il est indiqué entre autres ;
 - le nombre de remarques et conditions qui résultent de l'analyse du dossier, nécessitant des adaptations et des compléments voire d'obtenir à nouveau l'approbation de l'assemblée primaire,
 - la durée de traitement de ce dernier et le délai couru entre la procédure de mise à l'enquête et le dépôt du dossier au Conseil d'Etat,
 - l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales relatives à l'aménagement du territoire,
 - l'approbation du Plan directeur cantonal par le Conseil fédéral,avec en conclusion qu'il paraît préférable de recommencer la procédure en l'intégrant au dossier de révision globale du PAZ / RCCZ.
- **avril 2020**
Le Conseil communal a décidé de retirer la demande d'homologation pour la modification du plan de zones pour la région de Tsanfleuron et le PAD « Glacier de Tsanfleuron ». La région du glacier de Tsanfleuron sera ainsi intégrée à la révision globale actuelle du PAZ / RCCZ

Objectifs du PAD/PAZ

- ⇒ régler la situation de territoire «sans droit» car non affecté.
- ⇒ respecter une exigence des conditions d'octroi de la conduite de Glacier 3000,
- ⇒ secteurs de protection du paysage,
- ⇒ secteurs d'activités,
- ⇒ régler les activités sur la glacier,



Zones spéciales

 Zone destinée aux activités sportives: domaine skiable "Glacier de Tsanfleuron" (art. 58)

Zones de protection

 zone de protection du paysage d'importance communale (art. 68)

Position des services cantonaux

- ⇒ Beaucoup de remarques et conditions qui résultent de l'analyse du dossier, nécessitant des adaptations et des compléments voire obtenir à nouveau l'approbation de l'assemblée primaire,
- ⇒ La longue durée de traitement du dossier et le délai couru entre la procédure de mise à l'enquête et le dépôt du dossier au Conseil d'Etat,
- ⇒ L'entrée en vigueur des nouvelles bases légales relatives à l'aménagement du territoire.
- ⇒ L'approbation du Plan directeur cantonal par le Conseil fédéral.

Proposition du Conseil communal :

- ⇒ Retrait formel du PAD par l'Assemblée primaire.
- ⇒ Intégration de la zone du glacier dans le cadre de la révision globale du PAZ.
- ⇒ Homologation partielle du PAZ en cas de problème pour cette zone.

M. le Président ouvre la discussion sur la proposition du Conseil communal de retirer le PAD du glacier de Tsanfleuron qui avait été approuvé par l'assemblée primaire.

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour le retrait du PAD de Tsanfleuron qui avait été approuvé par l'assemblée primaire en décembre 2012.

L'assemblée primaire approuve, à main levée et à l'unanimité, l'abandon de la demande d'homologation du PAD du glacier de Tsanfleuron.

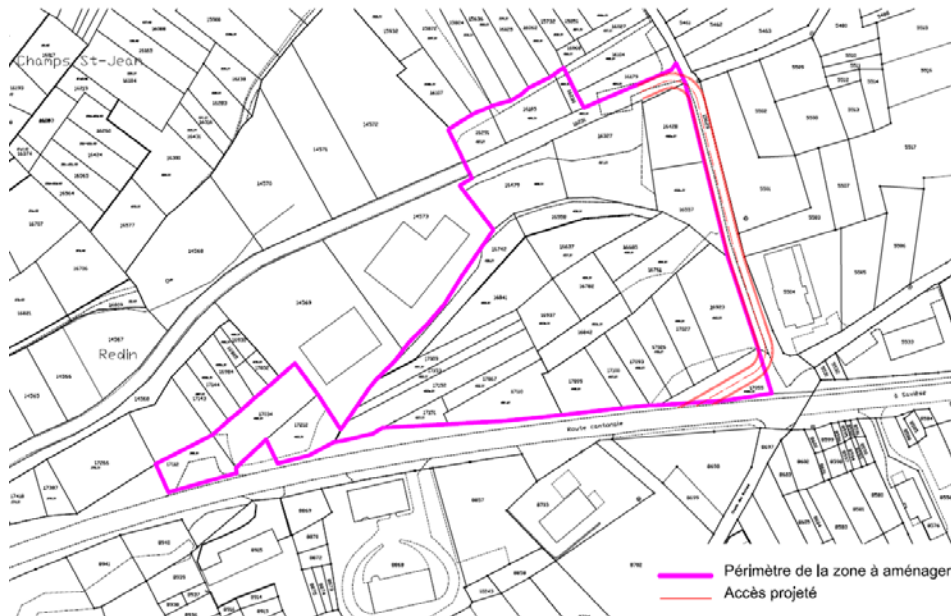
M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

8.2 PAD de Redin

- **juin 2008**
mise à l'enquête publique des modifications partielles du plan d'affectation de zones et du règlement communal de constructions et des zones de la zone de Redin Nord
- **octobre 2008**
validation par le Conseil communal de ces modifications partielles du PAZ et du RCCZ
- **novembre 2008**
l'assemblée primaire a approuvé ces modification partielles du PAZ et du RCCZ
- **avril 2009**
ce dossier a été transmission au SAIC (service des affaires intérieures et communales) pour son homologation par le Conseil d'Etat
- **mai 2009**
le service cantonal des affaires intérieures, constate que la clause du besoin n'est pas clairement établie et qu'une partie des terrains sont inventoriés dans la liste des surfaces d'assolement SDA. Il informe la Municipalité qu'il bloque le dossier, et lui demande de fournir la démonstration de la clause du besoin pour une telle extension de zone et de régler la problématique des surfaces d'assolement.
Au vu des difficultés rencontrées pour fournir les compléments mentionnés, ce projet a dû être abandonné et aucune suite n'a été donnée à la demande d'homologation de la modification partielle du PAZ.
- **avril 2019**
rappel du SAIC si la Municipalité désire poursuivre l'homologation, ce qui semble difficile au vu des problèmes rencontrés et des changements législatifs ou si la Municipalité désire retirer le dossier
- **août 2019**
le Conseil communal confirme, à l'unanimité, n'avoir pas la volonté de poursuivre la procédure d'homologation, au vu des difficultés rencontrées pour fournir les compléments demandés en 2009 et de la complexité des nouvelles dispositions légales.

Objectifs du PAD

- ⇒ Extension vers l'est de la zone artisanale.
- ⇒ Nouvelle liaison routière avec la route cantonale.



Position des services cantonaux

- ⇒ Compensation des surfaces d'assolement
- ⇒ Démonstration de la clause du besoin de surfaces supplémentaires en zone artisanale

Constat et proposition du Conseil communal

- ⇒ Pas de suite donnée au courrier du SAIC.
- ⇒ Relance par le SAIC en 2019 pour classement définitif du dossier.
- ⇒ Retrait du PAD par l'Assemblée primaire.
- ⇒ Solutions à trouver ailleurs et dans le cadre de la révision globale du PAZ.

M. le Président ouvre la discussion sur la proposition du Conseil communal de retirer le PAD de Redin qui avait été approuvé par l'assemblée primaire .

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour le retrait du PAD de Redin qui avait été approuvé par l'assemblée primaire en novembre 2008.
L'assemblée primaire approuve, à main levée et à l'unanimité moins une abstention, l'abandon de l'homologation des modifications partielles du PAZ et du RCCZ pour la zone de Redin Nord.
M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

9. Divers - questions de citoyens

9.1 Prochaines assemblées

M. le Président annonce qu'en remplacement des assemblées primaire et bourgeoisiale du lundi 30 novembre 2020, les citoyennes et citoyens seront conviés, à cette date, à 19h30 et au centre culturel le Baladin, à une soirée d'information portant sur :

- l'aménagement du territoire
- la mobilité
- l'énergie

Les assemblées primaire et bourgeoisiale portant sur le budget 2021 ont été fixées au lundi 25 janvier 2021 à 19h30, avec une présentation des nouvelles autorités et la répartition des dicastères.

La loi sur les communes permet, lors du renouvellement du conseil municipal, de différer de 60 jours l'approbation du budget qui doit être habituellement adopté par l'assemblée primaire avant le 20 décembre.

9.2 Débats interpartis

M. le Président annonce également que demain soir, à 20h00, les cinq partis – PDC, PLR, UDC, les Verts et le PS – organisent des débats interpartis.

Les débats porteront sur les sujets suivants : mobilité, territoire, tourisme, culture et social.

9.3 Emprunts

En référence aux résultats des comptes 2019, M. Albert Dumoulin s'interroge auprès de quels établissements la Municipalité s'est retournée pour recourir à l'emprunt.

M. le Président indique que la Municipalité lance un appel auprès de diverses institutions bancaires et assurances pour obtenir le crédit souhaité.

Souhaitant privilégier le caractère local, la Municipalité négocie avec les institutions de proximité qui ne présentent pas forcément les meilleures conditions mais acceptent un geste commercial en les revoyant à la baisse. Les grandes institutions bancaires ne sont pas flexibles dans leurs conditions.

9.4 Zones sauvages à l'aval de Granois

M. Benoit Luyet relève que des dépôts sauvages ont vu le jour à l'aval du village de Granois.

M. le Président souligne que des entreprises ont été dénoncées pour ces aménagements illégaux, tout en précisant que la police des constructions pour ces dépôts dépend de l'Etat du Valais car ces derniers sont situés à l'extérieur de la zone à bâtir.

La commission cantonale des constructions doit faire face à des priorités, en traitant d'abord les urgences.

Si l'Etat du Valais dispose d'une certaine amplitude dans le traitement de certains dossiers, ce n'est pas le cas des communes où elles sont mises de suite sous pression par leur population.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt l'assemblée primaire.

M. le Président ouvre l'assemblée bourgeoisiale en invitant préalablement les non-bourgeois à profiter du confort du théâtre en étant priés de s'abstenir de voter car en raison de la situation Covid-19 il n'y a pas d'apéritif servi au terme des assemblées de ce soir.

L'assemblée bourgeoisiale

1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée bourgeoisiale de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. présentation des comptes 2019 de la Bourgeoisie
3. rapport de l'organe de révision
4. approbation des comptes 2019 de la Bourgeoisie
5. divers

Le mode de convocation n'a appelé aucun commentaire, l'ordre du jour est accepté tel que présenté et publié.
--

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Les procès-verbaux des assemblées bourgeoisiales ne sont plus lus en début d'assemblée, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site de la Commune.

Celui du 9 décembre 2019 ne soulevant aucune remarque ou commentaire est considéré comme accepté, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Présentation des comptes 2019 de la Bourgeoisie

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires pour les principales variations des comptes de fonctionnement.

Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	42'933.72	49'965.00	46'114.79
Revenus financiers	+ CHF	184'935.35	89'800.00	103'022.65
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	142'001.63	39'835.00	56'907.86
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	142'001.63	39'835.00	56'907.86
Amortissements ordinaires	- CHF	127'509.15	84'000.00	85'831.00
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	44'165.00	28'923.14
Excédent de revenus	= CHF	14'492.48	-	-

La marge d'autofinancement de CHF 57/m n'a pas permis de couvrir les amortissements ordinaires et l'exercice boucle donc sur un excédent de charges d'env. CHF 29/m

Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	430'509.15	50'000.00	18'191.00
Recettes	- CHF	28'000.00	-	24'360.00
Investissements nets	= CHF	402'509.15	50'000.00	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	6'169.00
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	142'001.63	39'835.00	56'907.86
Investissements nets	- CHF	402'509.15	50'000.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	6'169.00
Insuffisance de financement	= CHF	260'507.52	10'165.00	-
Excédent de financement	= CHF	-	-	63'076.86

Les investissements nets de CHF 6/m étant inférieurs à la marge d'autofinancement, il en résulte un excédent de financement d'env. CHF 63/m qui est enregistrée dans le c/c de la Municipalité de Savièse auprès de la Bourgeoisie

Au niveau des investissements il s'agit des coûts relatifs à l'amélioration des bâtiments d'alpage pour env. 15/m et du Clos de la Bourgeoisie pour env. 3/m.

Les recettes concernent le solde des subventions communales, cantonales et fédérales pour les travaux réalisés pour la mise en conformité de l'alpage de Tsanfleuron.

Les coûts de rénovation et sauvegarde du site du Château de la Soie sont activés et se sont élevés à CHF 259/m pour l'exercice 2019 et présentent un solde à fin 2019 de CHF 407/m. Le financement de ces travaux sera assuré par des subventions cantonales et fédérales à hauteur d'env. CHF 213/m, d'une subvention communale d'env. CHF 85/m et d'un don de la Loterie romande de CHF 340/m (dont 170/m comptabilisés en 2019).

La fortune de la Bourgeoisie s'élevait au 31.12.2019 à CHF 1'277/m.

Les récapitulations des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

3.1. Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement

Pour les comptes de fonctionnement

le total des charges se monte à CHF 131'945.79

le total des revenus se monte à CHF 103'022.65

amortissements ordinaires CHF 85'831.00

soit un excédent de charges CHF 28'923.14

investissements nets négatifs CHF 6'169.00

Merci à M. Vincent Reynard, pour la présentation de ces comptes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe à la parole à M. De Iaco pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

4. Rapport de l'organe de révision

En sa qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 et l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, la fiduciaire Fidag SA a effectué l'audit des comptes annuels de la bourgeoisie de Savièse, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

M. de Iaco donne lecture du rapport de l'organe de révision dont les conclusions mentionnent :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la commune bourgeoisiale est nul et que, durant l'exercice, il est resté stable par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec une délégation du Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Selon son appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCO) et aux règlements y relatifs. Cela étant, l'organe de révision recommande d'approuver le compte annuel qui est soumis à l'assemblée bourgeoisiale.

5. Approbation des comptes 2019 de la Bourgeoisie

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour l'approbation des comptes 2019 de la Bourgeoisie.

L'Assemblée bourgeoisiale approuve, à main levée et à l'unanimité moins une abstention, les comptes 2019 de la Bourgeoisie.

M. le Président remercie les bourgeoises et les bourgeois de la confiance témoignée.

6. Divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président met un terme à cette assemblée en remerciant l'auditoire pour sa participation active.

L'assemblée est levée à 20h45. En l'absence d'apéritif, Coronavirus oblige, M. le Président souhaite à tout le monde une bonne rentrée chez soi.

La Secrétaire